

CRÉATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE

—
QUELS IMPACTS POUR LA VILLE DE FOURQUEUX ?



QU'EST-CE QU'UNE COMMUNE NOUVELLE ?

Les objectifs

Volonté de l'Etat de **simplifier l'organisation administrative française, d'améliorer la qualité des services rendus et d'atteindre une plus grande efficacité de l'action publique locale** en s'appuyant à ce jour sur des démarches volontaristes (à la différence du fait intercommunal et de plusieurs expériences étrangères comme au Royaume-Uni ou en Allemagne).

Il s'agit à ce jour du dispositif d'intégration le plus avancé, le plus simple (contrairement à la mutualisation) et donc le plus efficace en termes d'action publique locale.

Le statut

La commune nouvelle, tout comme les communes actuelles, acquiert **un statut de « collectivité territoriale »** (soit une personne morale de droit public, dont les compétences sont attribuées par l'Etat (Art. 72 de la Constitution). Elle remplace ainsi les communes qui composent son périmètre.

Ces dernières ne disparaissent pas pour autant : elles prennent ensuite le titre de **« communes déléguées »** dont les attributions, principalement axées sur l'exercice de services de proximité, sont à définir lors de l'élaboration du projet communal.

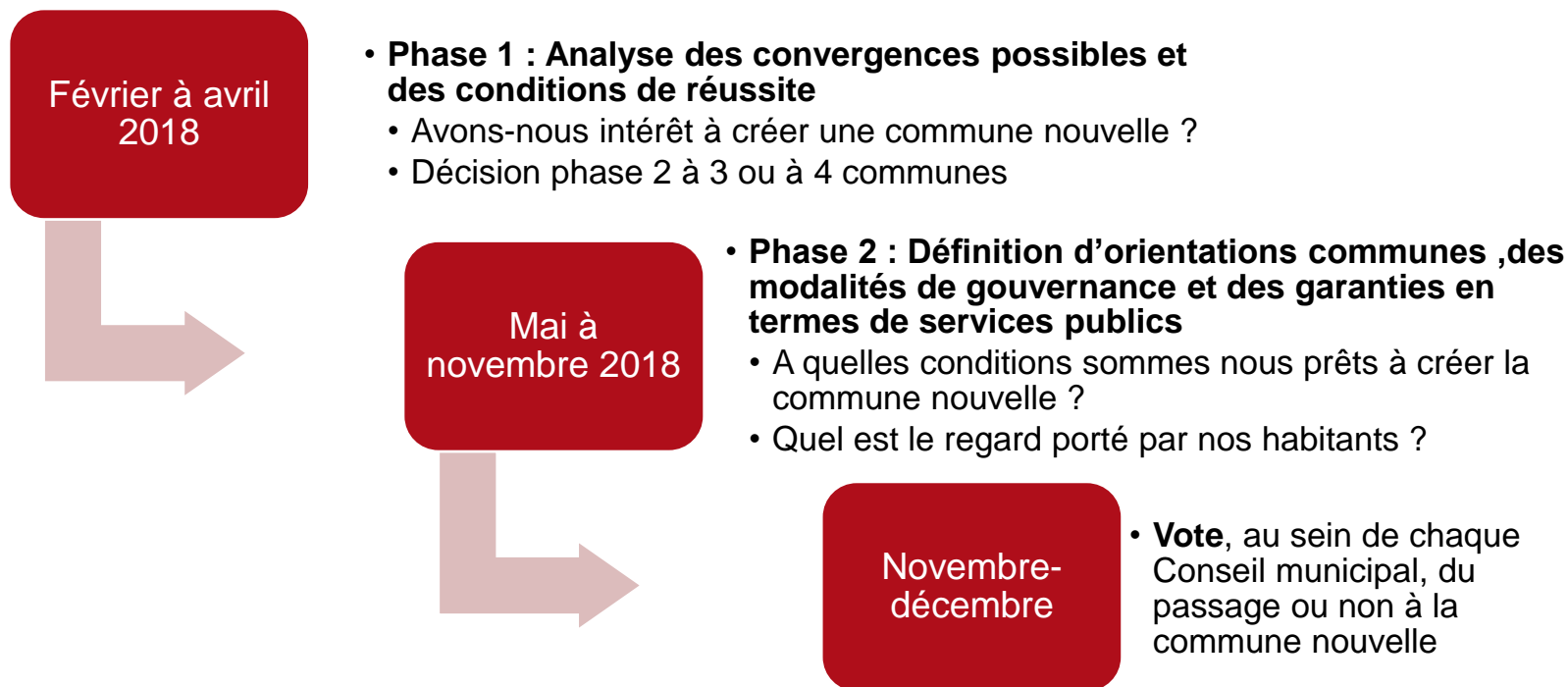
La gouvernance

Le conseil municipal de la commune nouvelle serait composé, durant la période transitoire (qui s'ouvre dès la création de la commune et jusqu'aux prochaines élections de 2020), de l'ensemble des membres des conseils municipaux actuels et élus en 2014, soit 124 élus. Au prochain renouvellement, le nombre de conseillers s'établira à 49 (scénario à 4 communes).

LES ÉTAPES DU PROJET

Les communes de Saint-Germain-en-Laye, Fourqueux, Mareil-Marly et l'Etang-la-Ville sont engagées dans une **phase d'étude du projet de rapprochement**, pour en identifier les impacts potentiels (opportunités comme points de vigilance).

Cette étude met en exergue différents éléments d'analyse selon deux options : un rapprochement de l'ensemble des quatre communes, ou bien un rapprochement entre trois communes seulement (Fourqueux, Mareil-Marly et l'Etang-la-Ville).




























QUELLES INCIDENCES POUR FOURQUEUX ?

Sur la base des portraits thématiques élaborés en février et mars et discutés avec les élus en avril, il s'agit de présenter les opportunités et les points de vigilance propres à la commune « qu'est ce qui fait que nous avons intérêt à rester seul, à fusionner à 3 ou 4 ? »

- 1. L'intérêt individuel à rejoindre le projet : quelles opportunités ?**
- 2. Les points de vigilance et conditions de réussite sur lesquelles être attentif : quelles conditions de réussite et comment répondre aux interrogations ?**
- 3. Les conséquences induites si la commune ne rejoint pas le projet : que se passe-t-il si je reste seul »**



1. L'INTÉRÊT INDIVIDUEL À REJOINDRE LE PROJET

	Fourqueux	3 villages	4 communes
La jeunesse			
Petite enfance			
Activités sportives , culturelles ou de loisirs			
Mise en réseau des équipements sportif et culturels			
Développement de l'offre sociale			
Développement de l'offre en matière de sécurité			
Finances			
Habitat et Logements			

1. L'INTÉRÊT INDIVIDUEL À REJOINDRE LE PROJET (1/4)

Les points ci-après reprennent les différentes opportunités du rapprochement, sous forme d'éléments spécifiquement associés à Fourqueux, et présentés selon les deux scénarii étudiés (à 3 ou 4 communes)

1.1. Le développement de l'offre à destination de la jeunesse

L'offre à destination de la jeunesse est aujourd'hui peu développée à Fourqueux (après avoir tenté l'organisation de quelques séjours ainsi qu'une structure d'accueil, sans succès auprès de jeunes de la commune). Le rapprochement, à 3 ou 4 communes, permettrait ainsi d'envisager d'étoffer l'offre sur l'ensemble du territoire, en s'adossant des dispositifs à succès comme le CMJ de Saint-Germain ou l'accueil jeunes et les séjours de l'Etang-la-Ville. La fusion permettrait alors de mettre des moyens en commun et d'atteindre un public cible plus important.

1.2. Le développement de l'offre à destination de la petite enfance

La ville de Fourqueux est à ce jour bien dimensionnée en termes de services d'accueil du jeune enfant en établissement. Néanmoins, l'offre de places agréées auprès d'assistantes maternelles apparaît moins développée sur le territoire de la commune (10 places pour 4 assistantes). Le rapprochement, à 3 ou 4 communes, permettrait le développement de cette offre de service, notamment en bénéficiant de l'extension du Relais d'Assistantes Maternelles de Saint-Germain-en-Laye pour faciliter l'installation des assistantes maternelles.

Le rapprochement des structures publiques pourrait également permettre la gestion continue du service à destination de la petite enfance (en envisageant des fermetures en décalé sur les temps de vacances scolaires, alors qu'à ce jour l'accueil du jeune enfant n'est pas assuré pendant 4 semaines en été et 1 semaine à Noël à Fourqueux).

1. L'INTÉRÊT INDIVIDUEL À REJOINDRE LE PROJET (2/4)

1.3. L'accès à de nouvelles activités sportives, culturelles ou de loisirs

Le rapprochement, à 3 ou 4 communes, permettrait d'accueillir à Fourqueux de nouvelles activités sportives, culturelles ou de loisirs. En effet, le centre social et culturel de la commune propose un espace conséquent (1400m²) et des créneaux horaires au gymnase du Lycée International mais dont l'utilisation n'est pas constamment optimisée. Par le rapprochement avec les autres communes et la mise en réseau de l'ensemble des équipements, il pourrait être proposé à des professionnels (animateurs sportifs ou culturels) d'organiser des activités au sein de cet espace, pour offrir une large gamme de services aux habitants.

1.4. La mise en réseau des équipements sportifs et culturels

Sur les volets culturels, sportifs ou de loisirs, le rapprochement, à 3 ou à 4 communes, permettrait le rayonnement des offres sur l'ensemble du territoire grâce à leur mise en réseau – cet argument est d'autant plus fort en y associant les moyens de Saint-Germain-en-Laye. L'accès à tous les équipements est aujourd'hui possible pour l'ensemble des habitants ; mais cette mise en réseau permettrait des bénéfices conséquents :

- Une gestion administrative facilitée : gestion des plannings des occupations de salles, recrutement de professionnels des secteurs sportifs et culturels, proposition de nouveaux créneaux d'activité sur le territoire etc. Cette souplesse de gestion garantira un service de plus grande qualité aux habitants et une offre encore plus développée
- Un soutien aux associations, par une politique commune d'aides et d'accompagnement, par une professionnalisation de la gestion des équipements, par un accueil partagé au sein de la Maison des Associations de Saint-Germain etc. Cela permettra de garantir l'offre de proximité
- Une disparition des tarifs extramuros (particulièrement conséquente pour le Conservatoire par exemple)

1. L'INTÉRÊT INDIVIDUEL À REJOINDRE LE PROJET (3/4)

1.5. Le développement de l'offre d'action sociale

Par l'impossibilité d'atteindre une taille critique suffisante, Fourqueux a dû renoncer à la mise en place de services tels que le portage de repas à domicile. Le rapprochement, à 3 ou 4 communes, assurerait une demande suffisamment importante pour déployer ces actions du secteur social : portage de repas, SAAD, SSIAD etc.

Le rapprochement, à 3 ou 4 communes, permettrait également la mise en place d'une politique commune autour de l'accompagnement social (permanences de retour à l'emploi) ou d'actions de sensibilisation en matière de santé (par exemple autour des publics atteints d'addictions).

1.6. L'accès à une offre plus étoffée en matière de sécurité

Fourqueux dispose actuellement de 0,2 policier pour 1 000 habitants, ce qui représente une couverture assez faible. Le rapprochement à 4 communes, avec la police de Saint-Germain-en-Laye, permettrait à l'ensemble du territoire (à moyens constants) de bénéficier de 0,6 policier pour 1000 habitants. La fusion permettrait ainsi un service de sécurité et de prévention plus conséquent.

1. L'INTÉRÊT INDIVIDUEL À REJOINDRE LE PROJET (4/4)

1.7. Finances

Le rapprochement, à 3 ou 4 communes, permettrait de bénéficier d'un surplus de ressources au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation du fait du changement de strate démographique, d'une exonération pendant 3 ans de tout prélèvement de la loi SRU et d'obtenir des ratios d'épargne et d'endettement plus satisfaisants. L'absence de prélèvement au titre de la loi SRU serait moins pénalisant dans le cadre du rapprochement à 4 communes.

Le rapprochement à 4 communes permettrait une baisse de la pression fiscale pour les Foulqueusiens sur les taxes foncières.

1.8. Habitat et Logement - La levée du carencement

Fourqueux fait l'objet depuis 2018 d'un arrêté de carencement. Outre une majoration des pénalités financières, cela signifie également pour la commune une perte de la maîtrise de la production de logement sur son territoire avec notamment la reprise par le Préfet du droit de préemption urbain. Le rapprochement à 4 communes permettrait de répondre aux objectifs triennaux et ainsi d'éviter un nouveau carencement sur la prochaine période triennale 2020-2022. Par ailleurs, alors que le foncier disponible pour la production de logement est limité sur le territoire, une fusion permettrait de réduire la pression sur l'atteinte des objectifs SRU à court terme.

2. POINTS DE VIGILANCE ET CONDITIONS DE RÉUSSITE (1/3)

Les points ci-après reprennent les éléments les plus sensibles pouvant impacter Fourqueux. Ils sont donc présentés sous la forme de conditions de réussite et de points de vigilance pour tenter de comprendre au mieux leur impact potentiel.

2.1. Finances

- Crainte de prélèvements de la loi SRU à compter de 2022

Le rapprochement à 3 communes pourrait induire un prélèvement au titre de la loi SRU du fait de constats de carence et de majorations.

- Contrainte à la mise en place d'une politique d'homogénéisation de la politique d'abattement de TH dès la 2^{ème} année de fusion

Le rapprochement, à 3 ou 4 communes, induirait une harmonisation de la politique d'abattement de TH. Quelles que soient les décisions prises en la matière, les modalités de calcul de taux harmonisés de TH neutraliseraient les impacts de la modification de la politique d'abattement sur le produit global de TH. Ce dispositif ne conduirait pas à majorer ou minorer le produit attendu par la Commune nouvelle pour les années ultérieures.

Mais, des effets interviendront sur les contribuables de Fourqueux pris individuellement. La 1^{ère} année de fusion permettrait de réfléchir au scénario le moins pénalisant pour l'ensemble des contribuables notamment ceux de Fourqueux.

2. POINTS DE VIGILANCE ET CONDITIONS DE RÉUSSITE (2/3)

2.2. Une difficulté à atteindre les objectifs SRU en l'absence de rapprochement

Avec un foncier disponible très limité, les possibilités de production de logement social en extension sont très limitées à Fourqueux. En l'absence de rapprochement, la commune serait en difficulté pour assurer la production de logements nécessaire au rattrapage des objectifs SRU. De même, un simple rapprochement à trois communes conduirait très probablement un carencement de la commune nouvelle pour la période triennale 2020-2022 avec les difficultés que Fourqueux connaît aujourd'hui : majoration des prélèvements, reprise du DPU par le Préfet, transfert du contingent préfectoral au Préfet, etc.

Un rapprochement des communes devrait s'accompagner de la définition d'un véritable projet communal qui permette de définir les principes de production de logement social en s'appuyant sur l'ensemble des ressources disponibles.

2.3. Le maintien de l'identité de la commune au travers d'éléments immatériels

- Crainte de voir disparaître « l'esprit village » et les événements culturels

Le rapprochement, à 3 ou 4 communes, n'induirait pas la disparition de l'ensemble de ces éléments. La fête du Village, la Brocante, la fête de la Bière seront maintenues ; les raisons du maintien ou non de ces événements restent indépendantes du rapprochement des communes (elles pourraient tout autant disparaître si la commune restait seule pour des raisons financières, une baisse d'intérêt des habitants etc.)

2.4. Les projets aujourd'hui prévus par la commune de Fourqueux

- Inquiétude concernant la poursuite des projets de la commune

Le rapprochement à 3 ou 4 communes induirait l'écriture d'un projet politique d'ensemble et d'un plan d'investissement partagé. Les projets aujourd'hui décidés et inscrits au budget de la commune (i.e. diagnostic complet de l'Eglise) pourront pleinement être intégrés au plan qui sera co-construit pour la commune nouvelle.

2. POINTS DE VIGILANCE ET CONDITIONS DE RÉUSSITE (3/3)

2.5. La proximité associative et l'importance du bénévolat

- Inquiétude de perdre l'offre de proximité (culturelle, sportive, de loisirs etc.)

Le passage à une commune de taille plus conséquente n'induit pas nécessairement une perte de la proximité entre l'offre de service et les habitants. De nombreuses grandes communes possèdent une offre associative dense et des réseaux de bénévoles étoffés (Saint-Germain-en-Laye en est l'exemple). Le projet politique de la commune nouvelle pourra ainsi garantir le maintien des associations de proximité (plus d'une cinquantaine à Fourqueux), des offres sportives, des activités de loisirs, tout en accompagnant ces acteurs dans leur développement et la gestion de leur activité.

La charte des services publics qui sera construite d'ici à la fin de l'année permettra d'inscrire ces éléments et de travailler à leur organisation.

2.6. L'augmentation des tarifs sur le secteur de la petite enfance

- Crainte des familles de voir les grilles tarifaires évoluer à la hausse

A ce jour, seule la commune de Fourqueux a adopté le barème CAF pour le plafonnement des tarifs pour les plus hauts revenus (plafonnement à 4 874€). Les 3 autres communes ont augmenté ces seuils pour appliquer une politique plus participative auprès des hauts revenus (jusqu'à 7 174€ à l'Etang-la-Ville). Le rapprochement pourrait in fine permettre une politique plus juste et équitable en décidant d'une politique de déplafonnement plus importante que celle de Fourqueux.

3. LES CONSÉQUENCES DE LA NON PARTICIPATION AU PROJET DE RAPPROCHEMENT

Les éléments détaillés ici présentent les conséquences pour Fourqueux si la commune ne s'engageait pas dans le projet de rapprochement avec les 2 ou 3 autres collectivités. Ces éléments doivent permettre de soulever les enjeux auxquels la commune devra faire face si elle décide de rester seule.

3.1. Le débat entre mutualisation et fusion

- Argument souvent partagé : « pourquoi ne pas simplement mutualiser plutôt que de fusionner ? »

La fusion doit être perçue comme un accélérateur d'opportunités (de nombreuses dynamiques autour de l'accompagnement social ou de projets culturels n'ont à ce jour pas été menés pour faute d'engagement des parties concernées ou d'organisation des moyens). De plus, les problématiques soulevées en termes d'habitat, de finances ou sur le secteur scolaire ne peuvent être résolues par le biais d'une mutualisation.

3.2. Finances

En décidant de rester seule, Fourqueux serait confrontée à des prélèvements au titre de la loi SRU (déjà un constat de carence avec une majoration de 100% et susceptible d'atteindre 500%) et à une situation financière plus tendue (dégradation du taux d'épargne et des ratios d'endettement).

3.3. L'absence de certaines offres de services à la population

En décidant de rester seule, Fourqueux n'aurait pas les moyens (ni des besoins suffisamment conséquents à l'échelle de la commune pour atteindre une taille critique) pour développer de nouvelles offres de service telles que détaillées ci-avant : portage de repas à domicile, structures d'accueil pour adolescents etc. Sur cette question de la jeunesse notamment, des dispositifs ont été mis en place mais n'ont pas été maintenus (séjours, point d'accueil) ; il existe donc une carence en matière d'offre à destination de la jeunesse qui pourrait être comblée grâce au rapprochement et à des projets communs

LA SUITE DE LA DÉMARCHE

ORGANISER LA CONCERTATION ET PROPOSER DES
BASES SOLIDES PERMETTANT DE SE PRONONCER
EN NOVEMBRE SUR L'OPPORTUNITÉ DE CRÉER UNE
COMMUNE NOUVELLE

LA SUITE DE LA DÉMARCHE

La phase 1 (le temps des élus) avait pour objet :

1. d'évaluer si les convergences entre les 4 communes rendaient pertinent l'élaboration d'un projet communal commun – et donc de continuer l'étude
2. si le périmètre le plus intéressant portait sur les 3 plus petites communes ou sur les 4 communes concernées ; le choix du périmètre à 4 communes ayant été retenu.

En fonction de l'avis des élus formulé le 14 mai, la phase 2 (le temps de la concertation) consistera à :

- Co-construire avec les habitants des propositions permettant de donner corps au projet de commune nouvelle sur les questions de la proximité, de la gouvernance et de l'identité communale,
- Définir les bases d'un projet communal partagé accordant une place centrale à l'habitat et au cadre de vie (Nature et Ville) et possiblement à l'excellence éducative,
- Proposer des modalités de gouvernance entre élus mais aussi et surtout avec les habitants.

Les conseils municipaux de novembre pourront ainsi se prononcer en connaissance de cause sur l'opportunité de créer une commune nouvelle sur la base d'un projet politique affirmant les ambitions pour le territoire.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL EN TERMES DE CONCERTATION

14 mai : décision de prolonger l'étude à 4 communes

Dès le 15 mai : Mise en ligne des portraits avec synthèse sur les sites des Communes + mise en ligne des études d'impacts personnalisées

Mai-Juillet - Concertation :

- **Réunion « Assemblée plénière des Associations » et Réunion publique**
- **Mise en ligne du support de présentation des réunions publiques**
- **Permanences** en mairie les samedis matins
- **Enquête publique** : Enjeux de proximité, gouvernance, identité, etc...

Septembre / octobre :

- **Restitution de l'enquête publique**
- **Mise en ligne du projet de Charte**
(Projet communal - Services publics - Gouvernance)
- **Réunion publique et consultation des habitants**